

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 561

présenté par
M. Berville

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après le mot :

« application »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 43 :

« , aux gouvernements responsables des industries extractives, des réglementations européennes relatives à la transparence des paiements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.